



## Conditions d'utilisation des données Geo-Post de la Poste

### Table des matières

1.	Généralités .....	2
2.	Droits et propriété des données.....	2
3.	Conditions d'utilisation des données .....	2
4.	Droit de contrôle de la Poste .....	2
5.	Mises à jour .....	2
6.	Protection de la marque.....	3
7.	Amende.....	3
8.	Garantie et responsabilité.....	3
9.	Protection des données .....	3
10.	Réserve de modifications .....	3
11.	Bases légales .....	3

Version du 4.12.2000	Validation	Distribution	Classement
Nouvelle version	14.05.2001	Interne / Externe	
	<i>Bealain Hum. Kypin</i>		

## 1. Généralités

Ces conditions d'utilisation concernent les données Geo-Post Coordinate et Geo-Post Points of Interest (POI) de la Poste.

## 2. Droits et propriété des données

Tous les droits concernant les données Geo-Post et les éventuelles copies de celles-ci restent propriété de la Poste, quel que soit le support sur lequel les données sont mémorisées. Le client a le droit non exclusif, non transmissible et illimité dans le temps d'utiliser ces données dans le respect des règles énoncées ci-dessous.

## 3. Conditions d'utilisation des données

L'utilisation de ces données est réservée exclusivement au sein de l'Administration Cantonale Vaudoise (ACV) ainsi que l'Etablissement cantonal d'assurance incendie du canton de Vaud (ECA).

Ces services sont liés envers la Poste par les mêmes droits et obligations que le Service de l'information sur le territoire (SIT) et l'ECA (détenteurs du contrat).

1. Les données peuvent être utilisées pour des applications Internet.  
Pour de telles applications, le client garantit que la technique de diffusion passe par des images « gif », ce qui exclut toute copie non prévue par le présent contrat. Les données Geo-Post ne sont jamais diffusées sous forme de fichier à des tiers non autorisés, mais seul le résultat est publié sous forme d'image. Le client garantit aussi que tout le traitement est fait sur le site local et que les données Geo-Post ne quittent aucun moment le serveur où elles sont stockées.
2. Les données ainsi que les applications développées sur la base de celles-ci par le client ne peuvent être utilisées qu'en Suisse et uniquement pour des besoins internes. Les droits d'accès aux données et applications autres que via Internet sont limités aux personnes ayant une relation de travail avec le client.
3. Le client s'engage à ne pas communiquer et à ne pas transmettre à d'autres tiers ces données - entièrement ou partiellement, après modification ou codification – ainsi que les applications et les banques de données développées à partir de celles-ci.
4. Le client s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires au niveau technique et organisationnel afin d'exclure une utilisation non prévue ou interdite dans ce document et d'adapter régulièrement celles-ci aux nouveaux standards. Le support de données livré par la SIT (responsable de la diffusion à l'intérieur de l'ACV) ainsi que tout autre support de données, en particulier les serveurs, doivent être protégés contre tout accès non autorisé.
5. Si l'intervention d'un tiers est nécessaire pour le développement d'une application, le client doit s'assurer que celui-ci n'utilise les données que pour le développement de cette application.  
Le client répond de tous les cas d'utilisation abusive des données Geo-Post, quel qu'en soit l'auteur (client, tiers, etc.). Au besoin, il appartient au client de se retourner contre le tiers fautif.
6. Une utilisation des applications (Internet ou autres) à des fins commerciales est strictement interdite.

## 4. Droit de contrôle de la Poste

La Poste est autorisée à s'assurer que les données sont utilisées dans les limites contractuelles et rend le client attentif au fait que des éléments de sécurité sont introduits dans les données livrées afin de permettre à la Poste de contrôler une éventuelle utilisation abusive des données.

## 5. Mises à jour

Les données sont mises à jour deux fois par an par la Poste.

Le client s'engage, après réception des données mises à jour, à détruire l'ancien support de données.

## 6. Protection de la marque

La marque « Geo-Post » est enregistrée auprès de l'Institut de la propriété intellectuelle. La Poste est propriétaire de cette marque. Le client doit, sur toutes les applications développées par lui-même, faire clairement référence au fait que ces applications sont basées sur des données Geo-Post.

## 7. Amende

En cas de violation des conditions d'utilisation par le client, celui-ci est passible d'une amende. Le client est aussi passible de l'amende, si un tiers – comme décrit sous le point 3.5 – utilise les données à d'autres fins que pour la réalisation de l'application décrite sous le point 3. Le paiement de l'amende ne libère pas le client de ses obligations.

Le droit de continuer à utiliser les données prend fin immédiatement. Tous les supports de données et copies doivent être restitués dans leur totalité et sans dédommagement ou doivent être détruits. La Poste est autorisée à procéder à des contrôles.

## 8. Garantie et responsabilité

La Poste décline toute responsabilité pour tous les dommages directs, indirects ou consécutifs qui pourraient résulter notamment d'une manque de qualité des données (en particulier de lacunes ou d'erreurs dans les données saisies) ou du support de données, ou qui pourraient résulter de modifications apportées aux systèmes informatiques (Hardware et Software) de l'utilisateur des données par l'installation ou par l'utilisation des données Geo-Post.

La Poste assume par contre toute responsabilité en cas de revendication de tiers concernant le produit Geo-Post (processus d'acquisition, fonds de référence utilisés, nature des données, etc.).

## 9. Protection des données

Le client prend acte du fait que les données Geo-Post ont, selon l'opinion du préposé fédéral à la protection des données, le caractère de données personnelles et que les dispositions légales concernant la protection des données doivent être observées lors de leur utilisation. Le client assume l'entière responsabilité du traitement et de l'utilisation des données Geo-Post dans le cadre de ces dispositions.

## 10. Réserve de modifications

La Poste se réserve expressément le droit de procéder en tout temps et en fonction de l'évolution du marché des données SIG à des adaptations de toute nature des standards et des procédures définis par elle-même ainsi que de la banque de données Geo-Post pour toute la Suisse. Elle se réserve également le droit de définir librement les droits d'utilisation de la banque de données Geo-Post.

## 11. Bases légales

La présente licence d'utilisation est soumise au droit suisse. Le for est à Lausanne.

*(Source « Contrat entre la Poste Suisse et l'Etat de Vaud représenté par le Service de l'Information sur le Territoire (SIT) et l'Etablissement Cantonal d'Assurance (ECA) concernant l'utilisation des données Geo-Post du 15.11.99)*